

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples 43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 82 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

10 mai - 23 mai

Commémoration de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions pour une mémoire partagée

"La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle." (Victor Schoelcher)

Le 10 mai, la France honore la "mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions". Cette commémoration est le fruit d'une loi qui porte le nom de son instigatrice et rapporteuse, Christiane Taubira. Par cette loi du 21 mai 2001 la France reconnaît comme crime contre l'humanité les traites et l'esclavage pratiqués à partir du XVe siècle sur les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes.

Le 23 mai est une "journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial". Ces journées nous rappellent les souffrances et les luttes des esclaves pour leur liberté et leur émancipation. Elles doivent nous inviter à réfléchir à toutes les formes de soumission et d'exploitation qui s'apparentent encore aujourd'hui à l'esclavage. La question des réparations peut également être posée, parce que cette histoire française a laissé des traces dans notre société. La lutte contre le racisme, les discriminations et pour l'égalité réelle peut y contribuer

En France, en 1794, la Convention, sous la pression des esclaves d'Haïti révoltés, et dans la logique des idées portées par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, abolissait l'esclavage dans les colonies françaises. C'était un premier pas pour que justice soit rendue aux millions d'hommes, de femmes, d'enfants capturés ou achetés en Afrique, vendus et exploités dans les champs de canne à sucre des Amériques, ou morts lors des traversées négrières de l'Atlantique.

En 1802, le Premier consul Bonaparte, pour concurrencer l'Angleterre dans les Antilles et sous la pression des colons racistes, le rétablit. Ce rétablissement détruisait la promesse républicaine d'émancipation, d'égalité des droits portée par la Révolution française.

Le 27 avril 1848, la deuxième République, sous la pression des révoltes incessantes et d'un mouvement abolitionniste généralisé en Europe, abolissait définitivement l'esclavage dans les colonies françaises sous l'impulsion de Victor Schoelcher et au prix de tristes concessions : les propriétaires d'esclaves, non les esclaves furent indemnisés!

Le racisme était intimement lié à l'esclavage pratiqué pendant cette période : les différences d'ordre physique entre Européens et Africains étaient présentées comme la preuve de l'existence des races et l'infériorité supposée de certaines servait à justifier la domination, l'exploitation et même la propriété d'hommes par d'autres hommes.

En ce 10 mai 2023, le MRAP appelle les pouvoirs publics à multiplier les lieux et les initiatives pour que les jeunes générations soient instruites de ce douloureux passé de la France et de l'humanité et en partagent la mémoire. Les comités du MRAP y participeront ou prendront eux-mêmes des initiatives en ce sens.

Le MRAP, le 9 mai 2023